

*Date de dépôt : 4 avril 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrillier : « Le quai de Coligny... Quelle image de Genève ? »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 mars 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Depuis de nombreuses années sur le quai de Coligny, entre le chemin de la Perrière et le chemin du Nant d'argent, chaque week-end se déroulent en toute impunité des rencontres d'amoureux des voitures tunées, toutes équipées de puissantes sonorisations, et les nuits de vendredi à dimanche sont accompagnées de botellon au son assourdissant. Jusqu'à très tard dans la nuit, l'été, ces rendez-vous ont lieu pratiquement tous les soirs avec le mode opératoire suivant :*

*D'abord, les voitures tunées font vrombir leurs pots d'échappement; ensuite, à l'arrêt, portes ouvertes, elles se transforment en discothèque; les gens hurlent, boivent beaucoup d'alcool, et cela peut durer jusqu'à 4 heures du matin, rendant le sommeil des habitants impossible.*

*Les habitants du quai de Coligny se plaignent sans succès depuis plusieurs années de l'insécurité galopante, de l'incivilité et des cambriolages liés en partie à ces rencontres, ainsi que des graves nuisances sonores complétées le lendemain matin par une vision épouvantable de bouteilles cassées et de nombreux déchets.*

*Le quai de Coligny est une des plus belles portes d'entrée de Genève, quelle image donnons-nous de notre canton aux visiteurs qui arrivent chez nous chaque matin?*

*Dans son plan de sécurité lié à la vidéo surveillance, ni la commune de Coligny ni l'Etat n'a proposé d'équiper cette esplanade; ma question :*

***Que pense faire l'Etat pour régler ce problème récurrent ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il convient en premier lieu de relever que depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, aucune réquisition pour le bruit n'a été enregistrée par la centrale de la police aux endroits désignés dans l'interpellation. En outre, plusieurs contrôles VISIROUTE (alcool, état du véhicule) mensuels sont planifiés sur le quai de Coligny et le quai Gustave-Ador.

Une campagne contre la pollution sonore a été mise en place depuis 2011 et de nombreux contrôles ont été effectués par le groupe transport et environnement (GTE) de la police. Pour 2012, cette campagne débute dans les premiers jours d'avril et comprend des contrôles de jour comme de nuit. La problématique soulevée par l'interpellation est précisément au cœur de cette campagne.

En termes de sécurité, il faut noter que depuis l'installation, en février 2010, d'une glissière sur le quai de Coligny, aucun accident grave n'a dû être déploré.

Toujours à propos de l'état des lieux, la seule problématique relevée par les collaborateurs des postes de Rive et de la Pallanterie concerne à ce jour le manque de poubelles à disposition. En effet, celles qui sont posées débordent déjà le samedi matin et les gens continuent dès lors à déposer leurs déchets n'importe où. Cette question ne relève cependant pas des prérogatives du Conseil d'Etat.

Sur le plan plus restreint de la vidéosurveillance, il faut préciser que le visionnement en continu de ce que filment les caméras ne constitue pas la pratique dominante. C'est généralement bien plutôt au visionnement rétroactif que l'on recourt, une fois une infraction perpétrée et en connaissance du lieu et du moment précis de commission. Cette manière de faire permet l'identification d'auteurs et la détermination du *modus operandi* pour des actes comme le vol ou des agressions physiques. Elle n'est cependant d'aucune utilité lorsqu'il s'agit de nuisances sonores puisque les caméras installées ne sont pas équipées de dispositifs sonores. C'est aussi la raison pour laquelle le concept de vidéosurveillance n'a pas été élaboré dans l'idée de lutter contre cette forme particulièrement désagréable d'incivilités.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER